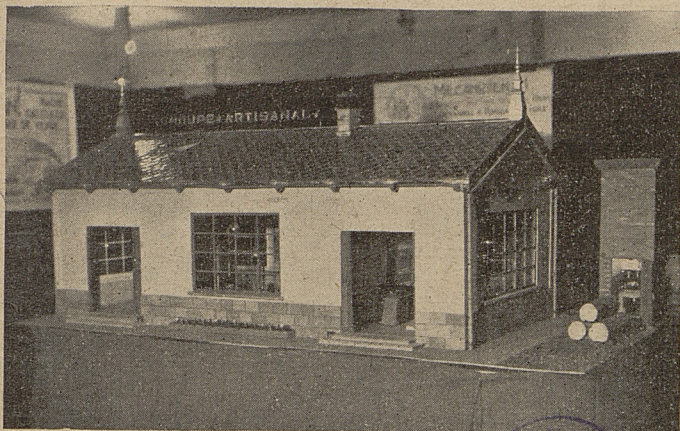


PRESENCE

No 27

Informations du Stalag XX B

Janvier 1944



L'atelier en état de marche.

Une nouvelle année vient de s'ouvrir, et chacun se demande anxieusement ce qu'elle va nous apporter. Lors des conversations, le bilan de l'année écoulée est dressé et des prévisions pour celle en cours en sont déduites; pessimistes et optimistes s'affrontent en des joutes oratoires passionnées et cherchent à assommer l'interlocuteur d'arguments convainquants, car les uns comme les autres tirent des événements les traits à décocher, les uns y trouvant des raisons de douter, les autres d'espérer.

Alors, doute ? Espoir ?

Espoir toujours, car si la captivité nous donne des spectacles parfois pénibles et qui peuvent nous faire douter de l'avenir: esprit aigri et méfiance des uns, débrouillardise trop poussée des autres — il en est tout de même de réconfortants où ceux qui sont chargés de vous guider puisent la flamme réchauffante qui les incite à continuer leurs efforts.

Ce numéro vous en donnera deux exemples: le premier est celui du petit kommando qui, pour Noël, a monté une suite de divertissements "payants", dont le but était un secours aux familles de trois camarades décédés. Outre le plaisir d'avoir passé deux jours de distraction, nos camarades ont en plus eu la satisfaction de ramasser une grosse somme d'argent pour la destination qu'ils s'étaient proposée, puisque la recette a presque atteint un mois de salaire par tête. La Mutuelle n'a pas été oubliée. Voici un kommando où l'on se fait une haute idée des mots Solidarité et Esprit communautaire.

Le second est l'exposition artisanale qui a eu lieu au camp central et qui y a obtenu un succès mérité. De tous les objets exposés, aucun n'était quelconque, et nos camarades, les Belges comme les Français, ont une fois de plus montré leurs solides qualités professionnelles, le souci du fini, le goût du détail, en bref l'amour du métier. C'est avec plaisir et fierté que l'on a vu des

étrangers s'extasier sur les chefs d'oeuvre et entendu leurs réflexions.

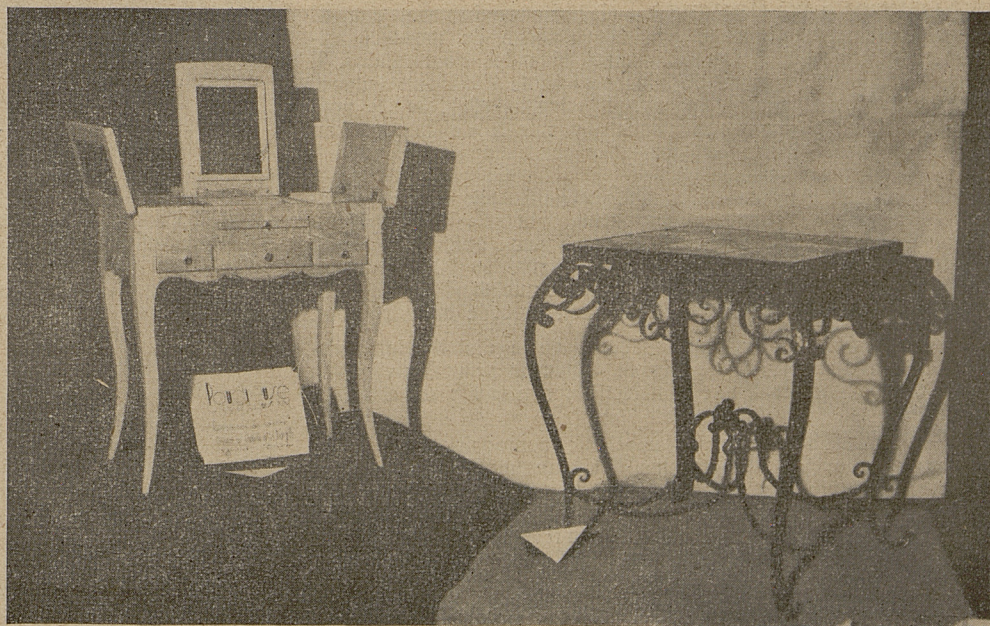
Et tout ceci nous donne des raisons d'espérer en l'avenir car il faut penser à l'avenir. La fin de la captivité nous verra rentrer dans un pays ravagé, où la guerre aura laissé des traces profondes. Journallement encore, nos usines, nos maisons s'écroulent sous les bombes — journallement une partie de ce qui nous reste en outillage national est encore détruite — journallement les ruines s'ajoutent aux ruines. Lorsque notre pays pourra enfin travailler à nouveau en paix, nous pourrions être tentés, en contemplant les immenses champs de pierres qui remplaceront certaines de nos cités, de douter et d'être sur le point de renoncer à toute oeuvre constructive, devant l'immensité de la tâche à accomplir.

C'est ici que les mains robustes de nos travailleurs interviendront et nous pourrons alors assister à une résurrection rapide. La main d'oeuvre française spécialisée, si appréciée et que l'on nous envie tant, pansera les blessures de nos maisons, de nos fabriques, de nos ouvrages d'art, ou les reconstruira plus perfectionnés qu'avant, puisque plus modernes. Les façades noircies par l'incendie feront place à des bâtiments solides, meublés avec goût, pourvus du confort le plus moderne, et où l'on retrouvera le même cachet que dans les petits chefs-d'oeuvre exposés: le fini (bien qu'il faudra aller très vite), le goût français.

Il sera beaucoup exigé des mains habiles de nos artisans et de leur haute conscience professionnelle: cette exposition nous a démontré qu'il seront à la hauteur de ces exigences. L'on n'exige beaucoup que de celui qui peut donner beaucoup.

Leur rôle de reconstructeurs ne s'arrêtera pas là: ils auront également à éduquer les nombreux jeunes qui viendront travailler avec eux et qui pendant de longues années de guerre n'auront pas appris grand chose d'un métier, entre les camps de jeunesse et les différents travaux qui leurs auront été assignés en dedans et hors de leurs pays, quand ils ne se seront pas soustraits à tout travail. Ces jeunes, qui devront être tenus par une discipline professionnelle sévère, seront, avec de tels maîtres, en de bonnes mains.

PRESENCE.



Deux belles œuvres d'artisans prisonniers.

40 P 1085 Res

INFORMATIONS

DESTRUCTION ACCIDENTELLE DE COLIS POUR PRISONNIERS DE GUERRE. Nous avons reçu, de la Direction des P. G., une lettre datée du 25 Octobre 1943, dont voici le texte :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, lors d'un accident très grave de chemins de fer survenu près de MACON, le 6 Octobre 1943, onze wagons de colis individuels destinés aux Prisonniers en Allemagne ont été incendiés. La proportion des colis intacts sauvés a été faible. Mais, grâce au dévouement des équipes de secours de la Croix-Rouge, un certain nombre de colis dont les étiquettes étaient restées lisibles ont pu, avec des vivres fournis par mes Services, être reconfectionnés, par accord entre la Délégation départementale de Saône-et-Loire et la Maison du Prisonnier de CHALON-sur-SAONE, et acheminés sur leurs destinataires.

Je vous prie de vouloir bien informer des faits ci-dessus les prisonniers qui vous adresseraient des réclamations concernant la perte de colis qui leur auraient été annoncés et dont la date d'expédition de la Zone Sud serait antérieure de quelques jours au 6 Octobre.

COLIS POUR LES NECESSITEUX DU DEPARTEMENTS DU RHONE. Les camarades originaires du département du Rhône, ou qui ont leur famille repliée dans ce département depuis 1940, nécessiteux, ne recevant aucun colis, ou abandonnés par leur famille, voudront bien adresser leur demande de parrainage directement à la :

MAISON DU PRISONNIER
45, rue Garibaldi, 45,
LYON.

Il voudront bien me faire adresser leur carte-lettre par leur homme de confiance, car il ne leur sera donné satisfaction que si elle porte mon visa.

COLIS POUR LES CAMARADES CORSES. Il est rappelé que les seuls prisonniers qui doivent envoyer des étiquettes au service des colis corses sont :

1^o) ceux qui recevaient, antérieurement, leurs Colis de Corse parce que leur famille y réside, et qui sont privés, à l'heure actuelle, de tout ravitaillement individuel ;

2^o) ceux qui habitaient la Corse en 1939 et n'ont aucune famille.

Les demandes de colis des prisonniers qui sont simplement corses ou qui y ont des parents ou des amis ne peuvent être retenues.

LIEBESGABEN. A chaque distribution de Croix-Rouge quand le nombre de parts ou de colis est supérieur à l'effectif du kdo, il importe que les hommes de confiance renvoient immédiatement ces parts ou colis en excédent au Stalag Service des Liebesgaben Français.

REPARATIONS DE MONTRES — L'horloger du camp central est littéralement submergé sous l'avalanche de montres envoyées à la réparation par les camarades des kommandos. Il a actuellement un retard de plusieurs mois dans son travail, et me charge de porter à la connaissance de tous, par la voie du journal de Stalag, que pendant un laps de temps d'au moins trois mois, il ne peut plus accepter aucune montre.

COLIS AMERICAINS — Des colis achetés par le gouvernement Français au gouvernement américain sont parvenus au Stalag en plusieurs envois. Le dernier wagon qui permet enfin de donner un colis par homme est arrivé le 20 Janvier à Marienburg. Comme il se faisait attendre, une distribution fractionnaire avait été envisagée, mais son arrivée arrange tout.

Conformément aux ordres reçus, cette distribution tiendra lieu de distribution de vivres collectifs pour Janvier, un stock correspondant à une distribution mensuelle devant être constitué.

Ces colis ne sont pas tous d'une composition uniforme, les uns comportant des articles qui manquent dans d'autres, etc... Je compte sur l'autorité des hommes de confiance et sur le bon sens de chacun pour que la répartition soit faite le plus justement possible et pour qu'il nous soit fait grâce des récriminations habituelles en pareil cas.

Etant donné la composition de ces colis, les kommandos dépendant de la Prison Militaire ne participeront pas à cette distribution.

Gérard Jannet.

BELGIQUE

A PROPOS DE L'EXPOSITION ARTISANALE...

Comme vous le verrez dans ce numéro l'exposition artisanale de Willenberg a obtenu un succès inespéré. Je fus très heureux de pouvoir y admirer les œuvres présentées par nos compatriotes du camp et des kommandos. Je les en remercie et tiens à les féliciter non seulement pour le fini des travaux exposés mais aussi pour avoir su employer utilement les quelques loisirs que nous laisse notre vie de prisonnier.

Le bon moral, si indispensable au prisonnier, dépend dans une large mesure de l'emploi de ses heures de loisirs. De par les conditions de vie, le travail imposé, le problème du bon emploi des loisirs se pose différemment d'un kommando à l'autre. L'on ne peut généraliser dans ce domaine mais il est certain que beaucoup de camarades, surtout en période d'hiver, disposent le soir de quelques heures à utiliser librement. Tant d'activités se présentent alors aux prisonniers libérés du travail quotidien. Certains étudient..., d'autres lisent... Malheureusement trop de facteurs influent sur notre moral pour que l'effort qu'exige l'étude puisse être continu. Quant au lecteur il a bien vite épuisé les ressources qu'offrent la bibliothèque du kommando et les quelques livres personnels reçus. Restent les autres distractions... Aux hommes de confiance, à tous ceux qui ont une certaine influence sur leurs camarades, de veiller à ce qu'elles soient non seulement le délassement après la journée de labeur mais qu'elles aient une utilité tant individuelle que collective. A eux de guider..., au besoin d'organiser... L'exposition artisanale nous a montré tout ce qui pouvait être fait dans ce domaine.

Je vois avec plaisir lors de mes visites que de nombreux Belges s'intéressent au théâtre de leur kommando. Se distraire en préparant un spectacle qui permettra à toute une communauté de passer agréablement quelques heures est, je crois, la meilleure des formules.

Je ne peux que les encourager dans cette voie. Les troupes théâtrales sont bien souvent animées d'un admirable esprit d'équipe et la camaraderie dans les camps et les kommandos ne peut qu'y gagner.

Note aux Hommes de Confiance

Il est possible que les services de l'O.T.A.D. nous autorise à introduire une nouvelle demande d'uniformes neufs. Dans cette prévision je demanderai aux hommes de confiance de me faire parvenir le plus rapidement possible les noms et matricules des camarades les plus mal habillés. Il y aura lieu de classer les demandes en accordant la priorité aux situations vestimentaires les plus critiques. Pour chaque nom il sera nécessaire d'indiquer :

- 1) le genre de vêtement demandé (veste, pantalon, veste et pantalon)
- 2) les renseignements relatifs aux mesures (en centimètres)
 - a) tour de poitrine (pris au-dessus de la chemise, sous les bras)
 - b) tour de ceinture (pris au-dessus de la chemise, à hauteur de la ceinture du pantalon)
 - c) taille du prisonnier.

Pour l'établissement de leur demande les H. de C. doivent tenir compte des pantalons neufs (P.G.B.) que le Service d'Habillement du Stalag tient à leur disposition dans la proportion d'un pantalon pour 4 hommes. Ces pantalons leur sont envoyés à l'occasion des demandes mensuelles des Kommando-führer. Plusieurs kommandos ont déjà pu être servis.

Conserves de Légumes

La Croix-Rouge de Belgique me prie de vous faire la communication suivante :

"Par suite de pénurie de tôles, nos légumes en conserves ont dû être mis en boîtes fabriquées en tôle mixte. Ces boîtes sont reconnaissables à leur couleur foncée. Elles ont l'inconvénient d'assurer une beaucoup moins bonne conservation des marchandises. Il est donc indispensable de les consommer dans un très bref délai."

Liebesgaben reçus en décembre :

De la Croix-Rouge Danoise
238 boîtes de lait (pour les malades — dotation de 2 mois)
De la Croix-Rouge de Belgique
287 colis nationaux
300 paquets de tisane
289 dentifrices

Collecte en faveur du Secours d'Hiver

Reçu du Kdo 392	20 RM
du Kdo 528	5 RM
Total au 10. 1. 44	426 RM, 50.

L'Homme de Confiance des Belges,
Adjudant Duchesne.

LEGISLATION

LEGISLATION AGRICOLE

Cet exposé, destiné à nos camarades agriculteurs, a pour but de leur faire connaître, d'abord, les droits que leur confère leur qualité de prisonnier de guerre dans les rapports entre fermiers et propriétaires, et ensuite, d'un point de vue plus général, la toute récente législation qui régira désormais la matière des baux ruraux.

I) Dispositions applicables aux locataires ruraux en temps de guerre :

Les rapports entre bailleurs et preneurs de baux à ferme pendant la durée des hostilités, notamment pour les prisonniers de guerre, ont été réglementés par le décret du 1er Juin 1940 modifié par la loi du 5 Juin 1941 et par celle du 19 Janvier 1943. Les principes essentiels de cette réglementation sont :
1° **Un droit à résiliation du bail** avec ou sans indemnité pour tout fermier, métayer, locataire de chasse ou de pêche qui justifie par suite des circonstances résultant de l'état de guerre, soit ne pouvoir entrer en jouissance, soit ne pouvoir assurer normalement l'exploitation ou l'exercice des droits en vue desquels les lieux ont été loués.

2° **Des réductions de fermage**, pouvant aller jusqu'aux trois quarts, sont admises pour les fermiers qui, par suite de la guerre, ne peuvent assurer normalement leur exploitation ou sont privés d'une notable partie des ressources de leur exploitation; pour les métayers, qui sont dans le même cas, la réduction de la part de fruits et produits revenant au bailleur est possible sans qu'il puisse être attribué au métayer une part supérieure aux trois quarts de la totalité des dits fruits et produits. En cas de décès ou de disparition, le conjoint ou tout ayant droit à la succession a qualité pour demander cette réduction.

Si une réduction est accordée, le bailleur pourra être autorisé à reprendre provisoirement la portion de fonds inexploitée.

La révision de la réduction accordée est toujours possible au cas où la situation du preneur vient à se modifier ou si le bailleur n'exploite pas la partie du domaine reprise par lui.

La réduction accordée profite de plein droit à tous ceux qui sont tenus solidairement avec le locataire (sous location, caution).

Lorsque le métayer ou son remplaçant est obligé d'embaucher, en dehors de la main d'oeuvre familiale, des ouvriers, en raison de sa mobilisation ou de celle des membres de sa famille non salariés vivant et travaillant habituellement sur le domaine, il devra en avertir le bailleur par lettre recommandée avec avis de réception et tenir un compte spécial des frais supplémentaires supportés de ce chef et auxquels le bailleur pourra être tenu de participer. Des réductions sont également permises pour les locataires de chasse ou de pêche lorsque ces locataires peuvent invoquer des motifs semblables. A noter toutefois que pour les baux de chasse la réduction n'est pas limitée aux trois quarts du loyer.

3° **Un droit au maintien dans les lieux** à l'expiration du bail au profit des fermiers et métayers qui n'ont pas déjà demandé la résiliation, qui n'ont pas donné valablement congé depuis l'ouverture des hostilités et à condition qu'il ne soit pas établi qu'ils sont en état de quitter les lieux, ce qu'il appartient au bailleur de prouver, enfin qu'ils aient régulièrement satisfait à toutes leurs obligations.

Spécialement pour les fermiers ou métayers prisonniers de guerre la prorogation de jouissance est de plein droit, sans formalité, pendant une année à dater du jour de l'expiration du bail. Cette prorogation d'une année est renouvelée de plein droit si le preneur continue à remplir les conditions requises. C'est au bailleur qu'il appartient de soulever une contestation s'il estime que le preneur n'a pas droit à son maintien dans les lieux.

Aux termes de la loi du 29-1-43, et sous réserve des décisions de justice déjà exécutées, sont, suivant les mêmes règles et conditions, maintenus en possession des lieux loués, le conjoint du preneur ou les personnes vivant habituellement avec lui et à sa charge, s'il est mort sous les drapeaux; s'il a succombé à la suite de blessure reçue ou de maladie contractée depuis sa mobilisation ou aggravée du fait de celle-ci ou si son décès, sans avoir été officiellement constaté, peut être présumé.

Si les prorogations ci-dessus ont pour conséquence de retarder l'entrée en jouissance d'un nouveau preneur, celui-ci

peut également être autorisé à rester dans les lieux pendant une année pourvu qu'il ait régulièrement satisfait à toutes ses obligations. Il en est de même pour celui qui devait le remplacer et ainsi de suite pour tous ceux que la prorogation empêche d'entrer.

4° **Des actions en justice et de la procédure** — Pour hâter la solution des litiges, il a été prévu certaines facilités concernant la représentation des fermiers prisonniers en vue du règlement des difficultés qui naîtront dans leurs rapports avec leurs bailleurs. Le conjoint, l'ascendant ou le descendant qui assurent l'exploitation sont présumés avoir reçu un pouvoir les autorisant à se concilier et à engager et soutenir l'instance en son nom.

Les contestations soulevées par les dispositions relatives aux baux à ferme sont du ressort du juge de Paix si le fermage annuel n'excède pas 4.500 francs et du ressort du Tribunal Civil dans le cas contraire.

Toutes les contestations relatives aux baux de métayage sont de la compétence du juge de Paix.

II. Loi du 4 Septembre 1943 dite "de stabilisation des baux à ferme"

L'article 1° est ainsi conçu :

"Nonobstant toute convention contraire même antérieurement conclue et jusqu'à la date légale de cessation des hostilités, les fermages échus postérieurement à la publication de la présente loi sont stabilisés sur la base des baux en cours au 1er Septembre 1939 dans les conditions définies aux articles ci-après".

Cela signifie que tous les baux à ferme sont visés, même et surtout les baux dont les prix ont été révisés depuis le 1er Septembre 1939 et que la loi s'applique immédiatement pour les premiers termes venant à échéance, enfin qu'elle est applicable jusqu'à la cessation des hostilités.

Donc si les baux qui seront conclus désormais jusqu'à la fin des hostilités peuvent en principe stipuler un prix de fermage supérieur au prix limite, celui-ci ne pourra cependant pas être appliqué tant que le décret fixant la cessation des hostilités n'aura pas été publié.

La loi prévoit que toute exigence ou perception de fermage hors des limites fixées ci-dessous rend le bailleur passible d'une amende civile au moins égale au montant des sommes abusivement exigées ou perçues sans qu'elle puisse dépasser le triple. Les sommes indument perçues pourront être répétées, et la demande en répétition se prescrit par cinq ans.

A quelles conditions le prix de ces baux est-il stabilisé ?

A) Le prix fixé au bail en cours consistait dans la livraison en nature par le fermier au propriétaire d'une certaine quantité de denrées déterminées.

Dans ce cas la quantité de denrées à livrer désormais ne sera pas supérieure à celle qui était exigible en vertu du bail à la date du 1er Septembre 1939.

Les paiements jusqu'à la fin des hostilités ne pourront pas s'effectuer en nature, mais à prix d'argent, ce prix étant déterminé d'après le cours des denrées considérées à la date d'échéance du terme.

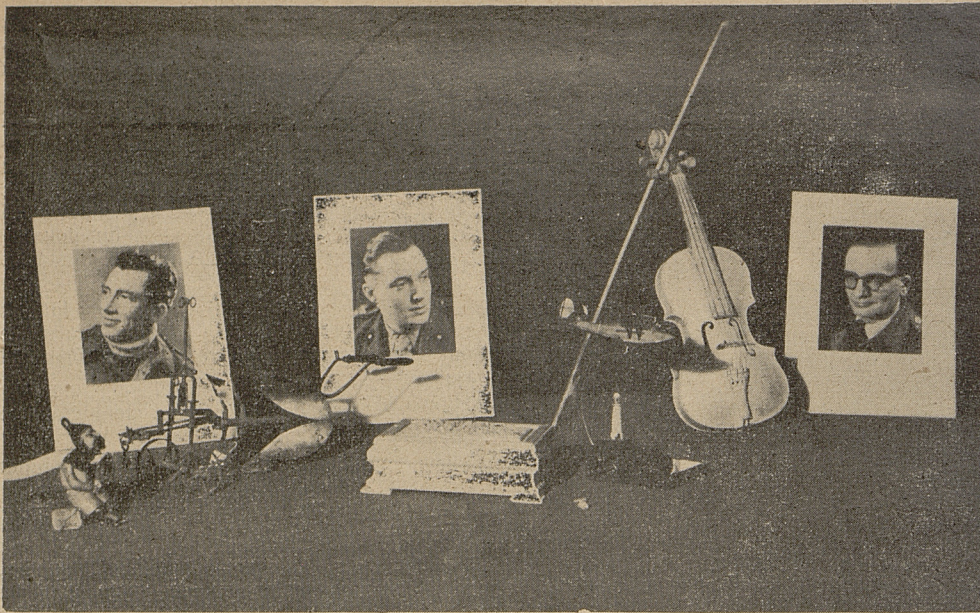
B) Le prix est exprimé en nature dans le bail, mais le fermier n'est pas tenu d'effectuer son versement en nature : il est alors seulement tenu de verser au bailleur une somme représentant à la date de l'échéance la valeur des produits fixés au contrat.

C) Le prix est libellé en argent et c'est là le cas le plus fréquent. Le fermage à verser est désormais fixé en transformant fictivement en quantités de denrées le prix du bail en vigueur au 1er Septembre 1939 puis en calculant le prix des dites quantités au cours du jour de l'échéance.

Exemple : soit un bail dont le prix de fermage était au 1er Septembre 1939 de 12.000 Fr. Le quintal de blé, pris comme denrée d'équivalence, valait au 1er Septembre 1939 net 191 Fr. 50 et le cours du même quintal de blé étant actuellement de 409 Fr. 75 le montant du fermage à payer aujourd'hui s'établira de la façon suivante :

Quantité de blé représentée par 12.000 Fr. au 1er Sept. 1939 soit 12.000 : 191,50 = 62 quint. 65
Prix du fermage aujourd'hui : 409,75 X 62 quint. 65 = 25.670 Fr.

Le fermier et le propriétaire devront se mettre d'accord sur la nature de la ou des denrées à prendre comme base des calculs en s'en rapportant aux usages locaux, ou en cas de silence de ceux-ci, en retenant l'une ou l'autre des deux principales productions du fonds rural loué ou la proportion de ces deux productions qu'ils arrêteront d'un commun accord ou devant des commissions paritaires. Les contestations relatives à l'application de cette loi sont portées devant le juge de



L'Art ... Le Goût ...

Paix du lieu du bien rural, affermé après tentative de conciliation obligatoire devant la commission paritaire cantonale de l'Union régionale corporative agricole.

Cette loi s'applique également aux baux d'étangs servant à l'élevage piscicole, aux baux d'établissements horticoles, de cultures maraîchères et de cultures de champignons. Mais en sont exclus les locations de jardins, les baux de chasse et de pêche, les métayages qui ne comportent que le partage des fruits. Toutefois elle est applicable aux métayages prévoyant une prestation colonique en argent ou en nature pour ce qui concerne cette prestation.

Loi du 4 Septembre 1943 dite "Statut du fermage"

Il s'agit ici non d'une loi d'exception et à effet temporaire comme l'est la précédente, mais d'une réforme définitive destinée à modifier profondément la législation des baux à ferme. Les innovations de cette loi sont les suivantes :

A) Rédaction des baux à ferme

La loi pose en principe l'obligation de rédiger par écrit tout contrat de bail à ferme alors que jusqu'ici la location verbale était admise entre bailleurs et preneurs de baux à ferme. Il est cependant prévu le cas où les parties ne fixeraient pas par écrit les conventions réglant leurs rapports entre elles; il y sera suppléé par un contrat type établi par les commissions paritaires alors que jusqu'à ce jour bailleurs et preneurs s'en rapportaient aux usages locaux ou aux dispositions du code civil en la matière. Cette règle du bail écrit n'est cependant pas absolument impérative pour les petites locations. Des règlements corporatifs devront fixer pour chaque région la nature ou la superficie maxima des fonds dont la location n'est pas soumise à cette obligation. Mais ici encore il faudra s'en rapporter au contrat type.

Pour les locations sans écrit, le bail sera censé fait pour neuf ans.

Toute liberté est laissée aux parties pour la rédaction du bail. Cependant les règlements corporatifs pourront interdire les stipulations contraires aux usages et besoins locaux de même que celles qui ne présenteraient aucun rapport avec la destination agricole du bien loué.

B) Durée des baux

Nonobstant toutes clauses contraires et tous usages contraires, la durée du bail ne peut être inférieure à neuf ans.

Mais les parties pourront stipuler que le preneur aura la faculté de mettre fin au bail avant l'expiration du terme; la même faculté pourra être accordée au bailleur qui désirera reprendre le bien loué pour l'exploiter lui-même ou le faire exploiter par ses descendants, mais dans ce dernier cas, cette occupation devra être effective et si elle n'est pas réalisée dans les six mois de la résiliation ou si elle n'est que fictive, le preneur aura droit à des dommages intérêts.

En cas de décès du preneur, ses héritiers ou ayants droit pourront dans les six mois demander la résiliation du bail et cette résiliation ne prendra effet qu'à la fin de l'année culturale en cours si celle-ci est postérieure au congé d'au moins neuf mois ou dans le cas contraire à la fin de l'année culturale suivante.

Les conventions de sous location ou de cession de bail peuvent être conclues pour une durée inférieure à neuf ans.

C) Congé

Nonobstant toutes clauses et usages contraires, le contrat de bail à ferme ne prendra fin que si le congé a été notifié par le bailleur au preneur ou par le preneur au bailleur au moins un an avant l'expiration du bail. Faute de ce congé dans le délai imparti, congé qui peut être valablement donné par lettre recommandée avec avis de réception, il s'opère un nouveau bail dont la durée est égale à neuf ans. Il y a donc lieu de porter un intérêt tout spécial à cette nouvelle réforme.

Ce délai de préavis d'une année ne s'applique pas aux locations pour lesquelles le bail écrit n'est pas exigé. Pour ces locations le délai de préavis n'est que de six mois.

Le fermier qui a dûment reçu congé, a la faculté de saisir la commission paritaire de conciliation dans le délai d'un mois du congé. Cette commission s'efforce de concilier les parties et à défaut d'accord peut décider l'affichage de son avis motivé à la mairie du lieu du fonds. Mais il s'agit là d'une intervention destinée à influencer seulement le bailleur qui peut rester inefficace.

D) Le prix du bail

Le fermage est fixé soit en nature, soit en espèces, la somme d'argent stipulée exprimant dans ce dernier cas la valeur d'une certaine quantité du principal ou des principaux produits de l'exploitation déterminés conformément aux règlements corporatifs.

Ce prix forfaitaire en espèces ne sera pas immuable pendant toute la durée du bail comme cela se faisait jusqu'alors. Il sera, en cas de variation des cours, révisable au gré de l'une ou l'autre des parties dans les conditions suivantes :

"En ce qui concerne la hausse des cours, au cas où le prix est représenté par une somme forfaitaire, en espèces, chacune des parties pourra, un mois au moins avant chaque échéance, notifier à l'autre sa volonté que le paiement soit effectué en raison d'une quantité de denrées qui représentait, au jour du contrat, le prix forfaitaire fixé."

E) Droit de cession ou de sous location

L'interdiction absolue de céder ou de sous louer ne pourra être stipulée dans les baux à ferme et toute cession ou sous location devra avoir reçu l'agrément du propriétaire sauf dispositions contraires du bail.

Le fermier ne pourra réclamer à son sous locataire ou cessionnaire un fermage supérieur à celui du bail principal.

Si le bailleur vend la chose louée, l'acquéreur ne peut expulser le fermier ou le locataire qui a un bail authentique ou dont la date est certaine. Il peut toutefois expulser le locataire de biens non ruraux s'il s'est réservé ce droit par le contrat de bail.

F) Champ d'application de la loi

Elle s'applique aux baux de culture maraîchère, d'établissements horticoles et de culture de champignons. Elle n'est pas applicable aux métayages, aux baux de chasse et de pêche, ni aux baux à ferme régis par une législation particulière.

G) Entrée en vigueur

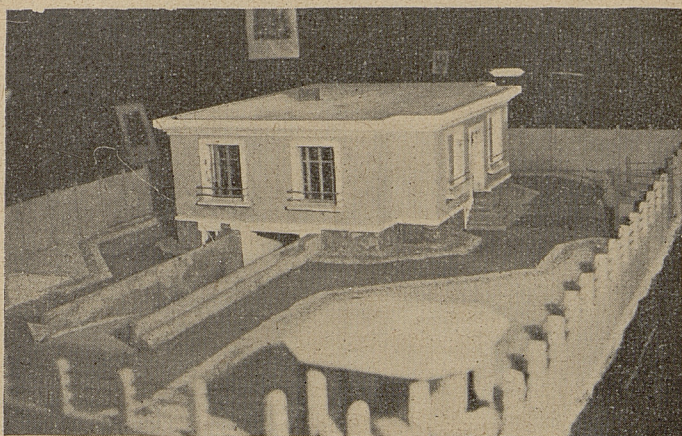
A partir du 1er Novembre 1943 tous les baux qui seront conclus désormais devront être établis conformément aux dispositions précédentes. Toutefois ils ne pourront pas d'ici la fin des hostilités stipuler des fermages d'un prix supérieur à celui qui était pratiqué à la date du 1er Septembre 1939 (Loi du 4 Septembre 1943 relative à la stabilisation des baux à ferme ci-dessus).

Mais les baux conclus antérieurement au 1er Novembre 1943 ne subissent du fait de cette loi aucune modification et continuent jusqu'à leur expiration de recevoir leur pleine application.

René Marchal.

EXPOSITION ARTISANALE A WILLENBERG

Malgré les craintes éprouvées par tous ceux qui reçurent les premières confidences de son organisateur l'exposition artisanale de Willenberg vient de fermer ses portes après avoir suscité, pendant 8 jours, chez le public du camp central et de quelques chantiers de travail voisins, un très vif intérêt. Succès éclatant qu'on n'osait même pas imaginer voici quelques semaines tant les objections émises semblaient fondées. En effet, si l'animateur de cette diversion dans la monotonie de notre vie de captif, s'adressait à tous en leur demandant un objet quel qu'il soit, produit de leur imagination ou autre, confectionné soit à l'atelier pendant les brefs instants de pause soit le soir au cours des rares moments de détente, n'était-on pas en droit de croire que les temps sont révolus où le prisonnier de guerre éprouvait le besoin de s'occuper de quelque façon que ce soit, pour soustraire son esprit à l'action déprimante de l'oisiveté? N'éprouve-t-il pas, au contraire, actuellement, pendant ses minutes d'inaction un besoin de repos physique complet pendant lequel il se plaît à échafauder, après de longues réflexions, les bases d'une vie nouvelle qu'il entrevoit comme nécessaire et imminente. Et chacun de nous sait qu'il faudra emporter avec soi la solution des problèmes plus ou moins complexes qui, de ce fait, se



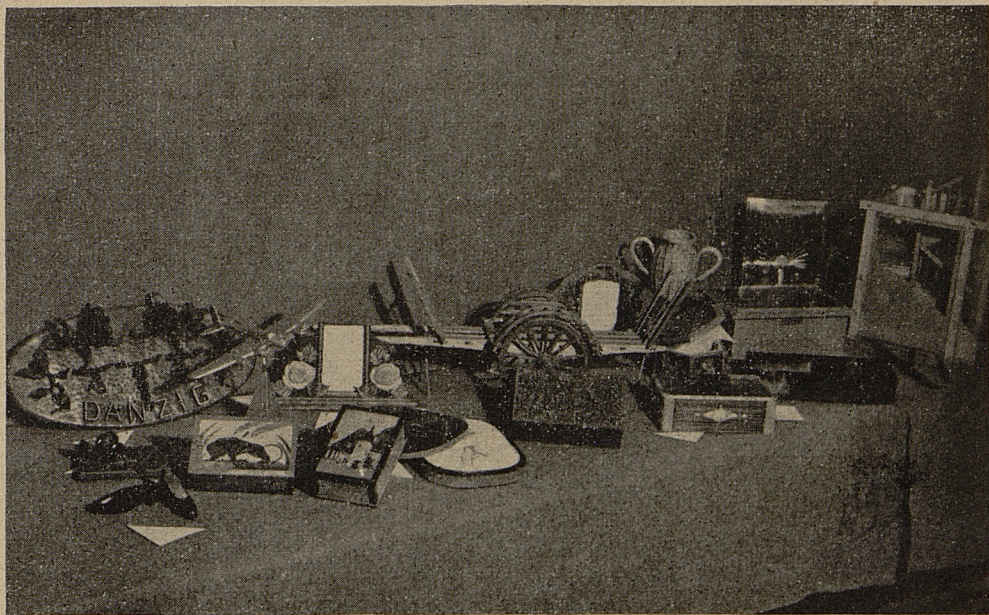
Maquette de Villa.

poseront indubitablement dès notre rentrée au pays. Mais l'arrivée massive d'objets appartenant à tous les domaines de la technique et émanant de tous les camps de travail prouva que nos camarades peuvent, contrairement à ce qu'on croyait, se distraire momentanément de leurs préoccupations personnelles en dirigeant toute leur activité vers des manifestations collectives, comme une exposition artisanale, par exemple.

Entrons, si vous le voulez bien, dans sa salle d'exposition qui d'ordinaire a nom de bibliothèque, aux murs délabrés, au plafond branlant mais à laquelle, pour la circonstance, des mains expertes, avec de pauvres moyens obtenus grâce au concours de nombreux dévouements, ont su donner le décor adéquat. Des flèches de direction et des affiches-avis judicieusement disposées indiquent aux visiteurs le chemin à suivre s'ils veulent jouir pleinement et à l'aise des jolies choses offertes à leurs yeux avides. Suivons donc l'itinéraire prescrit et pénétrons dans la première galerie où des cadres pour photographies de toutes formes et de toutes dimensions constituent un ensemble assez banal sauf peut-être pour les quelques spécimens d'un même groupe dont l'unique motif, d'un choix assez heureux, combinaison de fleurs et d'oiseaux ne manquent pas d'une certaine originalité mais dont l'auteur n'a pas su ou voulu exploiter les effets, ce qui, malgré les soins méti-

culeux apportés à la ciselure, laisse l'impression d'un manque d'imagination. Quant aux autres cadres où il est pénible de trouver quelque caractère particulier, soyons néanmoins indulgents à leur égard et disons qu'ils sont les vestiges des premiers jours de captivité où tous nous voulions fabriquer à partir d'un quelconque morceau de bois ramassé au hasard d'une nonchalante promenade un cadre que chacun s'ingéniait suivant son habileté ou l'acuité de son couteau à rendre de plus en plus beau. Ces quelques réflexions nous amènent dans la deuxième galerie où les constructeurs des bombardiers lourds réduits, en bois poli ou en métal, qui la garnissent, ont rivalisé tantôt de précision dans le respect des principes d'équilibre des masses en aérodynamique et de souci d'esthétique tout en observant scrupuleusement le profil exigé par les lois du mouvement dans les fluides pour nous offrir des images certes sinistres mais techniquement parfaites tantôt de goût et de finesse dans la stylisation de ce modèle pour en tirer de magnifiques ornements tout pacifiques, aux lignes harmonieuses, aux coloris chatoyants.

Et maintenant quittons le corridor d'entrée non sans avoir jeté un regard inquiet sur un paisible voilier, touchante évocation de l'Invincible Armada, que n'inquiète nullement le dangereux voisinage des oiseaux de mort et sans nous être arrêtés encore devant quelques instruments de musique à cordes dont la reproduction a certainement nécessité un travail qui, par les difficultés de manipulation que la structure fibreuse du bois laisse supposer, force l'admiration même des profanes et dont l'imitation parfaite dévoile chez leurs auteurs des dons incontestables de luthier. Et nous voilà enfin dans la salle de l'exposition où nos yeux sont immédiatement fascinés par deux grands stands aux dimensions imposantes occupant les centres de deux quadrilatères contigus. Mais ne nous laissons pas distraire et suivons, si vous le voulez bien, la file des curieux. Le coin des bijoux et des colifichets si chers à notre race n'est pas des moins garnis et plus d'un d'entre-nous serait bien embarrassé dans le choix d'une chevalière devant le lot impressionnant des articles présentés, qu'ils soient simplement gravés ou surchargés d'enjolivements divers tandis que l'unique pendentif et le seul bracelet exposés, tous deux finement travaillés, ne retiennent que très peu, de par la vulgarité de leur motif, l'attention des connaisseurs. Que dire des fers forgés ornant l'emplacement voisin que ce soit une table de salon, un porte-pipes, un nécessaire à fumeur, ou encore une garniture d'autel, une porte de tabernacle, sinon qu'un esprit de goût dans le choix des sujets et de perspicacité dans la recherche du détail frappant a présidé à leur réalisation. A côté ce sont les coffrets, coffrets sculptés, coffrets marquetés où l'originalité de la décoration ne le cède en rien aux formes et aux couleurs. L'ornement mural de cet endroit est constitué par quatre superbes agrandissements photographiques où ils nous est permis d'entrevoir les ressources de l'artiste-photographe



L'Idée... la Persévérance...

quant à la mise en valeur des particularités physiques de ses sujets, la recherche des effets avantageux de lumière et d'admirer son habileté dans la retouche des clichés pour corriger les imperfections que les défauts de l'objectif et les impuretés souillant la pellicule sensible accentuent. Et maintenant retournons-nous pour admirer la maquette d'un pavillon de banlieue. Entièrement en ciment, cette maquette, oeuvre grandiose d'un groupe de spécialistes compétents et laborieux, est d'une présentation parfaite. Constituée d'un seul étage, cette résidence manque de cette élégance et de cette sveltesse que les architectes de notre époque aiment à associer à la solidité de leurs édifices; elle révèle au contraire chez l'auteur du projet l'unique souci de la robustesse à laquelle il sacrifie impitoyablement les grands principes d'hygiène, si l'on ne s'en tient qu'à l'exiguïté des baies, le désintéressement du confort dans l'emplacement et l'ordonnance des différentes pièces mais le respect de la symétrie dans l'organisation des abords quoique, là aussi, on peut lui reprocher une exploitation irrationnelle du terrain. Cette maquette est complétée par une série de croquis splendides et de plans détaillés, composant la superbe décoration du panneau adjacent et qui nous permettent de juger de l'installation des sous-sols où malheureusement encore un manque notoire d'aération va à l'encontre des lois médicales. Et terminons notre trop rapide promenade dans ce temple du travail et de l'art par la dissection du "chef-d'oeuvre" de l'exposition: la reproduction de deux ateliers de menuiserie et de mécanique, admirable résultat de ce que peuvent patience et volonté. Tout y est et tout y fonctionne parfaitement depuis le petit transformateur d'énergie électrique jusqu'aux minuscules cadenas fermant les portes d'accès en passant par les outils les plus menus jusqu'aux machines les plus compliquées. C'est un beau travail d'équipe qui met en valeur les grandes qualités professionnelles des artisans de chez nous et concrétise une fois de plus les grands espoirs placés dans une judicieuse répartition des activités. Et c'est à regret que nous nous arrachons à la contemplation de cette petite merveille de technique où à chaque instant un nouveau détail échappé à notre premier examen d'ensemble, attire notre attention et suscite un nouveau cri d'agréable surprise.

Et accomplissons le tour final en admirant encore, ici, une très jolie pondreuse, imitation parfaite d'un meuble célèbre d'un autre siècle, là, quelques plateaux à liqueur sculptés et marquetés, des assemblages de bois de toute beauté, que l'ébéniste a su habilement cacher à notre compréhension, l'intéressant processus de la reliure d'un livre, quelques travaux de vannerie remarquables, les modèles réduits d'un escalier tournant, d'une gerbière, d'une charrue, quelques croquis industriels de pièces rares, quelques dessins de décors aux couleurs chaudes et harmonieuses et enfin diverses petites choses groupées d'ailleurs sous la rubrique "objets divers" qui intriguent parfois le visiteur quant à leur destination ou leur fonctionnement.

Et voilà terminé notre trop court séjour à l'intérieur de l'exposition artisanale où nous avons vécu quelques heures de délassement et d'oubli. Qu'elles soient les oeuvres de spécialistes ou d'amateurs, que ceux-ci se soient servis de machines-outils ou d'instruments des plus simples, il nous était, à nous profanes, bien difficile de le déceler dans le fini et la présentation de toutes ces belles choses. Nous adressons à tous les artistes nos sincères félicitations et nous les remercions cordialement de nous avoir vivement intéressés tout en nous procurant une vraie distraction si reconfortante et si nécessaire.

Richard Gaspard.

COMITE D'ETUDES

Le Centre d'Entr'aide aux étudiants mobilisés et prisonniers de la Zone non occupée, placé sous le patronage de la Croix-Rouge Française nous informe qu'il est à notre disposition pour :

1° Rechercher et envoyer les livres d'études ou de culture générale que nos familles veulent nous envoyer par son intermédiaire.

2° Envoyer les périodiques, revues etc., d'ordre universitaire, intellectuel, artistique ou professionnel accepté par la censure, mais auxquels on ne peut s'abonner directement dans les camps. Exemple : Nouvelle revue française, Mercure de France, etc.

3° Rechercher, retoucher et envoyer :

a) Les cours de faculté que les manuels ne peuvent remplacer;

b) Les conférences les plus marquantes faites actuellement en France en vue de constituer le fond indispensable de documentation pour les conférenciers des camps.

4° Envoyer tous les renseignements universitaires et professionnels concernant les programmes nouveaux, les examens

et concours à programme réduit ou réservés aux prisonniers.

5° Faire envoyer tous les instruments d'étude que peuvent désirer les étudiants, tel que matériel de dessin, peinture, partitions musicales, instruments de musique etc.

6° Envoyer les pièces de théâtre et sketches.

En conséquence, ceux d'entre vous qui désirent des livres ou de la documentation, n'ont qu'à donner leur commande à leur homme de confiance qui la transmettra sur feuille séparée à l'homme de confiance général qui fera suivre.

Jean Auray.

COURRIER DES SCENES-

WILLENBERG

Le GAW continuant son activité sous la direction nouvelle de notre camarade Gilbert Cottret donna à l'occasion des fêtes de fin d'année l'opérette bien connue "Là-Haut".

Notre troupe sympathique enlevant cette pièce avec une joyeuse bonne humeur obtint un vif et mérité succès. Le public prit un plaisir particulier à voir Cottret en ange gardien. Boirivant nous campa un brillant jeune premier et nous regrettons de ne pas l'avoir vu plus tôt dans des rôles de premier plan. Chevalier et David dans le rôle délicat d'Emma apportant toujours le même souci et la même conscience dans leur interprétation contribuèrent largement à la réussite du spectacle.

Une représentation supplémentaire eut lieu le dimanche 9 janvier à l'hôpital et connut le même succès.

J. P. Charrière.



Premier tableau de l'Opérette "Là-Haut".

Kommando 55

Samedi 4 Décembre, le bar "TINO" ouvrait à nouveau ses portes à ses fidèles clients, deux orchestres, dont un orchestre chinois où l'on remarquait un mandoliniste au nez particulièrement avantageux, des chansons, des sketches improvisés, un concours de questions et un radio croquet firent passer aux consommateurs une agréable soirée. Tino présidait et mis en joie l'assemblée par ses réparties.

V. S.

Marineoberbauamt

Le 19 Décembre, la troupe théâtrale du kommando 55 donnait, pour la première fois depuis sa reconstitution, une pièce en trois actes. En nous présentant "Jupiter" une comédie de René Boïssy, notre équipe théâtrale a prouvé, aussi bien par le jeu des artistes que par le bon goût des décors et de la mise en scène, qu'il est toujours possible, malgré les difficultés de toutes sortes, de réaliser de beaux spectacles.

Dans la nuit de Noël, une troupe improvisée pour l'occasion et dirigée par l'Abbé Mauger nous fit assister à un jeu en trois actes de Henri Ghéon "Noël sur la place", complétée par des choeurs la soirée fut une très belle réussite.

Et le jour de l'an, les "Loufoques" du kommando improvisèrent un joyeux spectacle au cours duquel une quête et une vente aux enchères permirent de recueillir la somme de 350 Marks pour les étrennes des enfants des camarades du Kdo 55 décédés en captivité.

"BARBARA" au Kommando 431 — „Deutsche Werke Kiel" GOTENHAFEN

Ah! l'exquis divertissement que cette spirituelle comédie de Michel Duran dont le G.A.G. vient de nous offrir le spectacle! Trois heures merveilleuses, au cours desquelles l'esprit fusait de chaque réplique, de chaque geste, où l'ironie voisinaït avec le sentiment, le pamphlet avec la déclaration d'amour, la causticité avec la bouffonnerie...

"Barbara" — vous n'êtes plus qu'un souvenir. Mais quel souvenir ! Votre morgue d'enfant gâtée, de star adulée, vos prétentions, vos faiblesses aussi — dont vous fûtes, Ray Worms, le merveilleux interprète — ont fait notre joie.

Bravo aussi à vous, Andilbert, qui silhouettâtes un Larrieu sympathique et truculent à souhait — à vous, Mettay, Legrand, Labre Boisaubert — nous en passons, et des meilleurs, qui fûtes ce que l'auteur et nous mêmes désirions : amusants autant que "vrais".

Nous savons gré à la Troupe entière du G.A.G. d'avoir su, sous la direction du dévoué autant qu'inlassable Paul Evrard qui conçut et brossa, par ailleurs, secondé par son nouveau régisseur, Robert Nodot, des décors d'une délicate fraîcheur et dont les maquettes figurèrent à l'Exposition de Noël du Stalag — nous savons gré au G.A.G. d'avoir su entretenir en nous le culte de cet esprit français qui fait et fera toujours fleurir sur nos lèvres, en dépit des vicissitudes du temps présent, le sourire de la bonne humeur.

Un bon point également à l'orchestre du Kommando, qui, sous la bague de Schmidt ou d'Omel, sait, quand il le veut, nous enchanter.

R. F.

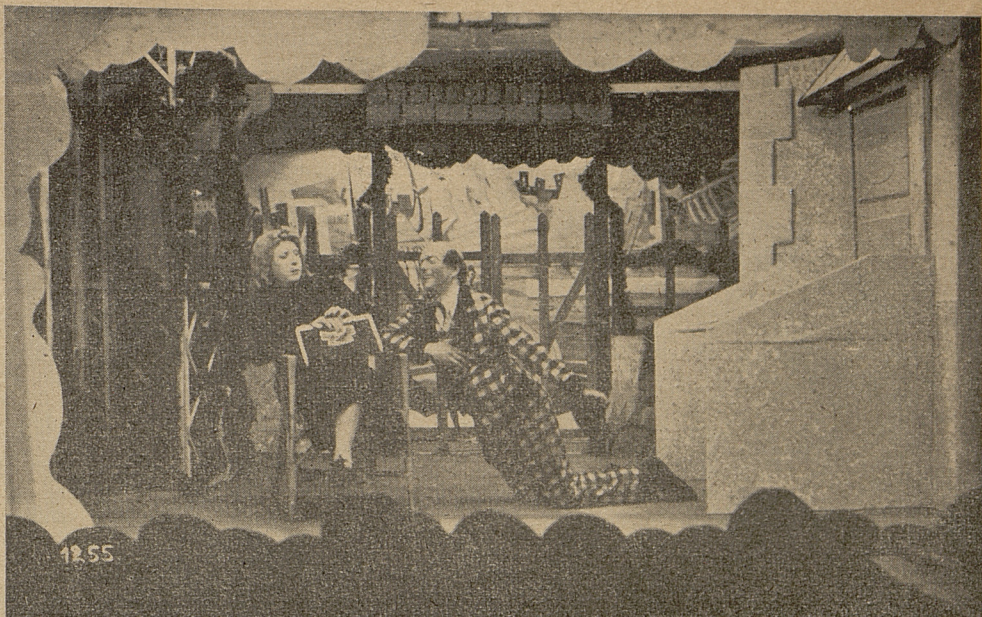
NOËL au Kdo 379 — La "Caverne des Illusions", tel fut le nom donné au magnifique spectacle de variété réalisé au Kommando Kriegsmarinearsenal de Gotenhafen.

En trois semaines d'un travail opiniâtre la grande salle du réfectoire fut transformée en une grotte spacieuse et mystérieuse à souhait. Stalactites, stalagmites, lumineux, échappés sur un paysage féérique, cascade, lac intérieur, rien n'y manquait. Pour parfaire l'illusion, quelques camarades exécutèrent même dans les eaux sombres de ce lac des plongeurs impressionnants. Groupés autour des tables fleuries et éclairées, les camarades assistèrent, tout en se désaltérant, à un spectacle d'une originalité et d'une tenue parfaites, tandis qu'un "pick up" obligamment prêté par l'Arsenal, entretenait une ambiance digne de la plus parisienne des boîtes de nuit.

Le Clou du programme fut incontestablement le numéro d'illusionisme, qui comportait : une danse orientale, un prestidigitateur et deux fakirs de grand style.

Les autres attractions remportèrent d'ailleurs également un très gros succès, et tout le monde gardera le souvenir du bon poivrot et de sa femme, des athlètes comiques, des interprètes des sketches et des chanteurs.

En résumé, une réussite complète, dont tout le mérite



"Aimé-moi Emma..." (Là-Haut).

revient à ceux, décorateurs, électriciens, accessoiristes, qui ont mis tout leur cœur pour l'obtenir.

Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance. Grâce à eux ce Noël, que nous espérons être le dernier en captivité, se sera déroulé sous le signe de la Gaité et de l'Espoir.

A noter qu'une collecte faite au bénéfice de la Mutuelle produisit 57 RM 65. A tous merci.

Juéry.

A.K. 27 — KAMPENAU — KRONSNEST — Cher Présence, Notre kdo, groupant seulement 43 Kgf a pu, après bien des déboires, constituer un cercle sportif et artistique. Quelques essais sur scène nous avaient laissés entrevoir de plus grandes possibilités et Noël 43 nous permit de les réaliser. C'est ainsi que nous montâmes une revue. Disposant d'une scène, il ne restait plus qu'à installer décors et éclairage ; nos camarades WALLEZ, de WINTER et RAFFIN, conjuguant leurs efforts, parvinrent à un magnifique résultat.

Trois sketches montés de toutes pièces par les acteurs : Lycée Papillon, Buffalo-Bill, La Tour Eiffel S.V.P. furent encadrés par nos chanteurs et notre camarade LOSSEL interpréta brillamment "Le Pêcheur", histoire sans paroles. A l'entracte, le bar "A la Rotonde" fit recette. Après la revue, chaque groupe fit réveillon, et quelques acharnés passèrent la nuit, nous charmant en interprétant les vieux airs de nos provinces. Le 25, un repas réunit 30 convives et fut en tous points réussi, grâce à notre cuisinier MACAIRE et à LAGORCE qui fit le tour de force de nous servir une bombe glacée. Enfin

une kermesse dont le but était d'apporter une aide matérielle aux familles de nos trois camarades morts en captivité (don personnel du kommando), remporta le plus vif succès. Les stands et le bar eurent leur part de succès et furent vite dévalisés les lots avaient été ramassés parmi nous). Quant à la vente aux enchères, ce fut le clou des deux journées ; jugez-en : 440 Marks. Nous recueillîmes ainsi 725 M. soit une moyenne de 16.85 M. par personne, belle démonstration de l'esprit communautaire qui règne parmi les prisonniers ; 200 M. seront remis à la Mutuelle du Stalag. Merci aux artistes VOUILLON, DELABESSE, ARIBAUD, WALLEZ, LOSSEL, PICAULT, LE NEVAVEN, FAMECHON qui déployèrent tout leur talent pour nous divertir et réussirent pleinement. Enfin merci à tous d'avoir répondu aussi généreusement à notre appel. Souhaitons que ce soit le dernier Noël d'exil et que nous retrouvions bientôt ceux qui nous sont chers.

Cueille R.



Final de "Là-Haut".

MUTUELLE DU STALAG XX B

Par suite de la maladie de notre actif secrétaire de la Mutuelle, Paul Saint-Venant, les écritures sont quelque peu en retard et il ne nous est pas possible de faire paraître le compte-rendu mensuel de Décembre.

Saint-Venant, qui est le dévouement personnifié, et bien que toujours en observation à l'hôpital, y a fait venir ses dossiers et notre prochain numéro portera le C. R. pour les deux mois de Décembre et Janvier.

Je crois être l'interprète de tous en souhaitant à notre ami un prompt rétablissement.

FONDS DE SECOURS SPECIAL GRAUDENZ : Au 31 Décembre 1943, il y avait en caisse au titre de ce compte : 8433 Frs.

Faute de nouveaux fonds, les secours prévus pour Janvier ne pourront être satisfaits.

59.360 Francs ont été distribués depuis Juin 1943, dont 19.240 Francs en Décembre.

Gérard Jannet.

SAVOIR

LE SENS ESTHETIQUE

Qui a pu contempler sans émoi un lever de soleil sur la mer; qui a pu rester insensible devant la grandiose beauté de pics inaccessibles ou de gorges profondes où bouillonne un torrent? Avec une sorte de respect pour la nature et le sentiment de notre petitesse en face d'elle, un murmure nous est venu tout naturellement aux lèvres: "Comme c'est beau!".

Lorsqu'on évoque la statuaire grecque ou les monuments de la civilisation hellénique sous le pur ciel de la Grèce, les oeuvres de Phidias, Praxitèle ou Lysippe, qui ont de la mythologie fixé les détails, une même émotion nous envahit, et le même murmure nous vient aux lèvres s'il nous est donné de les contempler ou d'en admirer les images...

Or, le souci de créer, de faire oeuvre artistique, le plaisir de contempler ce qui flatte les yeux; les animaux, les fleurs, les arbres, le ciel, la mer, les montagnes, est venu avec les premiers hommes. De tout temps, avant l'aurore de la civilisation, l'homme a employé ses outils grossiers à reproduire sur la pierre, le bois, l'ivoire, le profil des êtres vivants. Les fresques d'animaux ou de scènes de la vie humaine découverts en Chaldée, en Phénicie ou sur les tombeaux des pharaons d'Egypte marquent une étape entre le souci primitif de fixer la vie ou de reproduire ce qui a frappé les sens, et l'art contemporain qui se manifeste dans tous les domaines. Celui qui fait une pâtisserie de belle forme, qui forge une belle ferrure de porte, qui ébauche une grossière statue, éprouve un plaisir analogue à celui du sculpteur, du peintre ou du musicien. Tous sont artistes: primitifs, sculpteurs grecs, peintres égyptiens, contemporains en tous arts ont éprouvés un réel bonheur à reproduire, à créer même ce qui frappait leurs sens ou leur imagination. De nos jours, le sentiment esthétique se montre comme un complément de nos autres facultés. C'est ce sentiment qui nous pousse à contempler la beauté dans toutes ses formes et à manifester cette activité complètement désintéressée qui, ajoutée au sens moral et à nos manifestations intellectuelles, tend à constituer une individualité harmonique.

Il semble donc que le sens esthétique soit inné. Toutefois, il ne se développe pas de façon spontanée. Il n'existe dans notre conscience qu'à l'état potentiel. Il n'est pas besoin d'une haute culture de l'intelligence pour féconder le sens esthétique et produire les artistes, les poètes, tous ceux qui contemplant d'une vue désintéressée les aspects divers de la beauté. Il est à la portée de tous, ne serait-ce que par la contemplation ou l'audition que nous offrent respectivement les musées et les concerts. En ce sens il est universel.

Le sens esthétique a deux formes: il naît de la contemplation artistique ou il est d'inspiration créatrice. On dirait que dans la jouissance artistique, la conscience sort d'elle-même et s'absorbe dans un autre être. La beauté est, avec la poésie, une source inépuisable de joies pour celui qui sait la découvrir. Car elle se rencontre partout. Elle sort des mains qui modelent la glaise ou la faïence, qui peignent des poteries,

qui sculptent des meubles, qui taillent et réparent la chair humaine. Elle est dans les calculs de Galilée, les expériences de Pasteur, dans un beau coucher de soleil parmi les cimes neigeuses, dans le génie d'un Victor Hugo, dans l'harmonie du cerveau humain; elle atteint son apogée dans l'Univers sidéral.

Elle est aussi dans un sport tel que la gymnastique où le goût du beau vient naturellement puisqu'un mouvement n'est réussi que lorsqu'il est harmonieux. Au spectacle d'un bon gymnaste sur les barres parallèles, du geste athlétique d'un discobole, les mots Harmonie et Beauté ne viennent-ils pas tout naturellement aux lèvres? D'ailleurs les Grecs avaient déjà le culte du beau dans le domaine de l'exercice physique: le discobole de Myron, la fameuse statue d'Apollon du temple d'Olympie ne témoignent-ils pas du culte de nos ancêtres pour les exercices du corps? Les Jeux Olympiques rénovés par le baron Pierre de Coubertin portent sur la poésie, la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture en même temps que sur les activités sportives. Les fêtes olympiques se trouvent ainsi placées sous le signe de l'éternelle beauté. Démény a déjà expliqué que l'exercice physique avait quatre effets, et l'effet athlétique en est le second.

Il y a diverses formes jusque dans la contemplation et la création du beau, depuis le primitif jusqu'à l'homme évolué. Deux personnes bien différentes, l'une profane, l'autre érudite, placées devant une façade de cathédrale sculptée ou devant un tableau de maître, ne contempleront pas le beau de la même manière. Où le profane ne verra souvent qu'un chatoiement de couleurs ou le souci des formes arrondies, le connaisseur étudiera l'harmonie des tons, les jeux d'ombre et de lumière, la délicatesse infinie d'une figure. A l'amour de l'art qu'il éprouvera, sentiment pur et profond, s'ajoutera sa faculté de jugement et d'appréciation, fruit d'une véritable éducation esthétique. Il pourra seul analyser le beau, car en possédant les éléments, il est capable d'en faire la synthèse. Mais, alléguera-t-on, le primitif ne possédait pas ces éléments du beau; il a créé pour son plaisir, et pourtant il est manifeste que les oeuvres des premiers hommes montrent l'éclosion d'un véritable génie. Chez eux, le beau a été instinctif; ils ont produit du beau sans le savoir, inconsciemment sans doute. Là est la forme du génie: c'est de produire une oeuvre belle sans y songer, tout en possédant dans son subconscient les éléments de la beauté, oeuvre qui, une fois disséquée, permet de mettre à nu et de restituer les éléments du beau qui ont servi à la composer. Le génie moderne, d'abord conscient, devient inconscient.

Mais hélas, l'activité esthétique reste virtuelle chez la plupart des individus. La civilisation industrielle nous entoure de spectacles laids, grossiers et vulgaires. L'ouvrier rivé à sa machine est devenu un automate qui répète inlassablement les mêmes pièces, ne peut pas se servir de son intelligence ni contempler l'oeuvre dans son ensemble. Le modernisme, le machinisme, empêchent l'homme de penser, lui retirent toutes les activités morales et intellectuelles qui font la joie de vivre: ce sacrifice par la civilisation moderne de l'esprit à la matière a été une grossière erreur. Toute originalité, toute joie, toute inspiration créatrice, toute initiative, donc tout amour du métier lui sont enlevés. Par là même, toute faculté de faire oeuvre d'art par une application constante disparaît, et avec, tout progrès pour lui-même. L'homme moderne emporté par le flot rapide de la vie industrielle n'a plus le temps de penser, de choisir. Il sombre dans un mécanisme inconscient, dans un abrutissement quotidien, qui estompe même tout souci de détente saine après le travail. Qui dit progrès matériel dit régression morale et artistique.

Ainsi, le sens esthétique arrive à disparaître chez des peuples évolués qui autrefois le possédaient à un très haut degré. C'est ainsi que nous détruisons les beautés naturelles et méprisons les souvenirs du passé. On arrive à ne plus comprendre, nous les descendants d'une civilisation florissante, ses découvertes et ses beautés anciennes. L'architecture moderne, avec ses lignes droites pleines de monotonie, ses formes géométriques, se substitue peu à peu dans les cités à des vestiges artistiques qui n'intéressent plus. Comme le sens moral, le sens de la beauté durant le cours d'une civilisation se développe, atteint son apogée et s'évanouit.

André Rhébault.

